quentée par moins de vingt élèves, à l'époque de la distribution des prix.

Six nominations (deux prix et quatre accessits) sont faites dans les classes fréquentées par vingt élèves et plus.

Un PRIX D'ACCESSITS est accordé à tout élève qui, n'ayant pas remporté d'autre prix, a mérité, au minimum, deux accessits s'il appartient au cours primaire, trois au cours intermédiaire, et quatre au cours commercial.

he

nr-

of

IS.

es

E.

lv

is

T

ed

of

e.

8.

10

n.

ly

Un PRIX D'ASSIDDITÉ est donné à tout élève qui ne s'est pas absenté une seule fois depuis son entrée jusqu'à la fin de l'année.

Une mention honorable d'assiduité est accordée à tout élève dont les absences réunies ne font pas plus de trois jours.

Afin de récompenser le vrai mérite, tout élève dont l'application a été constante et la conduite exemplaire, reçoit un prix D'APPLICATION ET DE BONNE CONDUITE.

## Conditions du Concours pour l'obtention des prix

Pour concourir aux prix ordinaires décernés à la fin de l'année scolaire. tout élève doit :

 Avoir fréquenté régulièrement les cours de l'Académie pendant au moins la moitié de l'année scolaire;

'2. Avoir subi les deux examens semestriels, dits de janvier et de fin d'année ;

3. Avoir conservé au moins la moitié des notes attribuées à la conduite et à l'application;

4. Avoir conservé, au moins, les trois quarts des notes accordées (ou la moitié, s'il s'agit d'une mention honorable ou d'un accessit):

a. Pour le travail de chaque jour, que les professeurs notent au moins une fois par semaine:

b. Pour les compositions mensuelles, dont le Directeur enregistre le résultat régulièrement;

c. Enfin pour les examens semestriels, dits de janvier et de fin d'année. zes, three names are mentioned (one for a prize, two for accessits):

In every class of twenty of more pupils, six names are mentioned (two for prizes, four for accessits):

A PRIZE OF ACCESSITS is awarded to any pupil who, having not obtained any other prize, has received at least two accessits if he is a pupil of the primary course, three if of the intermediate, four if of the commercial.

A PRIZE OF ASSIDUITY is awarded to any pupil who has not been absent at all from the day of his arrival to the close of the year.

An Honorable Mention of Assiduity is given to every pupil whose absence from the date of his arrival to the end of the year does not exceed three days.

In order to reward true merit, every pupil whose application has been persevering and whose conduct has been exemplary, receives a prize of APILICATION AND GOOD CONDUCT.

## Conditions of the competition for prizes

, To compete for Ordinary Prizes awarded at the end of the academic year, every pupil must:

1. Have followed regularly the academic course during at least half the scholastic year;

2. Have passed the two semi-annual examinations, the first of which takes place in january, and the second at the end of the year:

3. Have kept, at least, one-half the notes granted for conduct and application :

4. Have kept, at least, three-fourths of the notes granted, and for an honorable mention or an accessit, one-half:

a. For his daily work, note of which is kept by the professors:

b. For the monthly compositions, the result of which is regularly registered by the Director;

c. Finally, for the semi-annual examinations.

L